


Informations de base	
2024/2048(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Petr Bystron Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI	Affaires juridiques	TARCZYŃSKI Dominik (ECR)	14/10/2024

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/03/2025	Vote en commission		
20/03/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0030/2025	
01/04/2025	Décision du Parlement	T10-0041/2025	Résumé
01/04/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2048(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/10/01067

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0030/2025	20/03/2025	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0041/2025	01/04/2025	Résumé
---	--	---------------	------------	--------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Petr Bystron

2024/2048(IMM) - 01/04/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **lever l'immunité** de Petr Bystron.

Le procureur de Munich a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Petr Bystron, député européen, en raison d'accusations liées à l'utilisation présumée de symboles d'organisations anticonstitutionnelles et terroristes.

La demande indique qu'à la suite de la révocation de l'ambassadeur d'Ukraine en Allemagne le 12 juillet 2022, Petr Bystron aurait publié un photomontage sur son compte Twitter, composé de photographies de personnes ayant précédemment occupé de hautes fonctions publiques, chacune tenant son bras droit ou gauche levé, avec la main tendue et les doigts pointés vers le haut. Petr Bystron a été accusé d'accepter au moins tacitement que ce photomontage donne à un utilisateur objectif de Twitter l'impression que la position du bras représentée consistait en un «salut hitlérien».

Son immunité avait déjà été levée par le Bundestag allemand en 2023, avant qu'il ne soit élu au Parlement européen en 2024. Après son élection, les autorités compétentes ont suspendu la procédure pénale engagée contre lui afin de procéder à la demande de levée de son immunité.

Le Parlement estime que l'infraction présumée n'est pas liée à une opinion ou à un vote émis par Petr Bystron dans l'exercice de ses fonctions de député au Parlement européen. De plus, il n'a trouvé aucune preuve permettant de présumer que les poursuites judiciaires en question ont été engagées dans l'intention de nuire à l'activité politique du député en sa qualité de député au Parlement européen.